

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°26 du 1^{er} juillet 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

abrogeant l'arrêté du 3 juillet 1989 portant attributions et organisation de la commission mixte armées - commissariat à l'énergie atomique de sûreté nucléaire.

Du 11 mai 2011

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ abrogeant l'arrêté du 3 juillet 1989 portant attributions et organisation de la commission mixte armées - commissariat à l'énergie atomique de sûreté nucléaire.

Du 11 mai 2011

NOR D E F D 1 1 1 1 4 4 2 A

Texte abrogé :

Arrêté INTERMINISTÉRIEL du 3 juillet 1989 (BOC, p. 3380. ; BOEM 111.5.2, 170.1.3) modifié.

Référence de publication : JO n° 111 du 13 mai 2011, texte n° 2 ; signalé au BOC 26/2011.

Le Premier ministre, le ministre de la défense et des anciens combattants et la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R.* 1333-37. et R.* 1412-1. à R.* 1412-6.,

Arrêtent :

Art. 1er. L'arrêté du 3 juillet 1989 portant attributions et organisation de la commission mixte armées-Commissariat à l'énergie atomique de sûreté nucléaire est abrogé.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 mai 2011.

Le Premier ministre,

François FILLON.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Gérard LONGUET.

La ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Christine LAGARDE.